



BO N° 48 du 1^{er} décembre 2017

COMMUNE DE RIDDES

Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Carole Sierro, domiciliée à la Rue des Esserts 6, 1918 La Tzoumaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Route d'Isérables 66, 1914 Auddes-sur-Riddes Parcelle N° 4210
Enseigne	Manoir de la Faraz
Prestations	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	du lundi au dimanche de 06h00 à 02h00
Début de l'activité	Dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 1^{er} décembre 2017

L'Administration communale